

Enquête publique : Mise en compatibilité du PLU d'Ivry-sur-Seine (94) portant sur l'intérêt général du projet de la ZAC « Gagarine-Truillot »

**Arrêté communautaire d'ouverture n° A 2022-715 en date du 30 mars 2022
enquête ouverte du 2 mai 2022 au 31 mai 2022 inclus
- soit pendant 30 jours consécutifs-**

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

1



ZAC Gagarine à Ivry-sur-Seine

JUIN 2022

Commissaire enquêteur Manuel Guillamo

2^{ème} PARTIE :

**CONCLUSIONS MOTIVEES
ET
AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Conclusions motivées et avis du commissaire d'enquêteur sur la déclaration du projet de la ZAC « Gagarine-Truillot » emportant mise en compatibilité du PLU d'Ivry-sur-Seine

II.1 Conclusions motivées du commissaire enquêteur

Le PLU de la commune d'Ivry-sur-Seine ne permettant pas la réalisation du projet d'intérêt général de création de la ZAC, il doit être mis en compatibilité en vertu des **articles L 300-6 et L 153-54 du Code de l'Urbanisme**.

Ce projet de renouvellement urbain de la cité Gagarine doit entraîner une mutation profonde du quartier actuel. **Il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement** de la ville d'Ivry-sur-Seine et ses habitants. Il vise à désenclaver le quartier, à améliorer son accessibilité piétonne ainsi qu'à limiter l'emprise automobile sur le site. Les différentes évolutions et points de réflexion ont porté principalement sur :

- la définition d'entrées de ZAC favorisant l'ouverture aux quartiers environnants ;
- le renforcement et la clarification de la trame viaire en lien avec une amélioration de l'accessibilité piétonne du quartier ;
- le renforcement de la mixité du quartier pour dépasser son caractère strictement résidentiel ;
- le traitement des habitats vétustes, par leur rénovation ou leur démolition/reconstruction ;
- le traitement du bâti pour diminuer les fortes nuisances sonores.

Le plan masse du projet a évolué depuis 2015, année de création de la ZAC. Le scénario choisi apparaît comme le plus adapté aux diverses attentes en matière d'environnement.

L'idée guidant le nouveau schéma viaire est celle de l'îlot pacifié, c'est-à-dire d'organiser au maximum les circulations automobiles en périphérie de zones protégées et piétonnes (voies 30 km/h ou espaces de rencontre à 20 km/h). En outre le nouveau projet propose de repousser à l'Est l'axe viaire pour libérer le cœur de la ZAC des circulations automobiles et pour regrouper les nuisances sonores (voitures et trains), et donner une part plus importante aux circulations piétonnes.

La zone du PLU sur laquelle est implantée la ZAC **est la zone UR** (zone mixte à restructurer). Pour mémoire cette zone est composée de 2 secteurs UR1 et UR2 :

Les modifications sur le schéma de l'Orientation d'Aménagement et de programmation « Gagarine-Truillot » demandées par la mise en compatibilité, seront effectuées pour tenir compte des secteurs.

Le nouveau zonage : Il est prévu de créer une nouvelle zone UR1 pour le projet du *secteur Gagarine-Truillot*. Cette nouvelle zone encadre exclusivement le projet en cohérence avec l'OAP qui cadre les grands principes d'aménagement et d'organisation de l'espace. Malgré le souci de transparence au niveau du sol du maître

d'ouvrage, **il n'en demeure pas moins que l'organisation de la densité de la ZAC demeure la principale préoccupation.**

Le nouveau zonage correspond clairement aux nécessités de création de la ZAC.

Les articles du règlement UR 3.3, UR 7.1.1, UR 10.1.1, UR 11.1, UR 11.4, UR 12.4, et UR 15 seront également modifiés (**Cf rapport pp 32-35**) :

- Article UR 3.3 : L'aménagement des accès aux aires de stationnement.
- Article UR 7.1.1 : L'absence de retrait minimum pour les constructions nouvelles.
- Article UR 10.1 : Dispositions propres au secteur UR1.
- Article UR 11.1 et 11.4 : L'aspect extérieur des constructions.
- Article UR 12.4 : Réalisation d'aires de stationnement
- Article UR 15 : Obligations imposées aux constructions, travaux, installations et aménagements, en matière de performances énergétiques et environnementales.

L'ensemble de ces éléments justifie du caractère d'utilité publique du projet de la ZAC *Gagarine-Truillot*.

Le projet apparaît compatible avec le PLU d'Ivry-sur-Seine, puisqu'il ;

- Développe les liaisons et continuités entre le quartier et son environnement ;
- Permet de relier les rives Est-Ouest d'Ivry-sur Seine coupée par la voie ferrée du RER C ;
- Renouvelle l'habitat en développant une offre de logements diversifiée ;
- Répond aux besoins de logement au niveau régional et métropolitain ;
- Propose une mixité fonctionnelle en développant l'offre de services et d'équipements publics sur le quartier ;
- Renforce le fonctionnement résidentiel notamment en proposant une requalification des espaces extérieurs ;
- Reconquiert les espaces publics ;
- Crée de nouveaux espaces verts ;
- Traite de manière qualitative les bâtiments et ainsi redonne une nouvelle image au quartier ;
- Réalise de nouveaux équipements publics ;
- Inscrit la ZAC « *Gagarine-Truillot* » dans une démarche de ville durable.

Certes le projet conduira à une augmentation de densification du site. Mais le commissaire enquêteur estime que le projet répond aux besoins de construction en logements (1400) à l'échelle métropolitaine et créera un nouvel espace vert. Il réalisera

de nouveaux équipements pour les Ivryens et permettra de relier les rives Est-Ouest d'Ivry-sur Seine coupée par la voie ferrée du RER C.

Enfin il pense que le projet permettra au quartier de retrouver une place dans la ville et être reconnecté au reste de la commune.

Le commissaire enquêteur note que l'intérêt général du projet de la ZAC « Gagarine-Truillot » semble fondamentalement acquis.

Les principales obligations au regard des différents textes en vigueur ont bien été respectées, y compris celles découlant de textes dits « de rang supérieur ».

Après avoir pris en compte l'étude du dossier d'enquête, l'avis de l'Ae et des compléments de la commune d'Ivry-sur-Seine et l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre, la visite du site, la rencontre avec le technicien de l'EPT, l'analyse des observations et des questions déposées pendant l'enquête, des informations complémentaires recueillies auprès du maître d'ouvrage l'EPT, des conclusions motivées et des considérations ci-dessus :

5

II.2 Avis du commissaire enquêteur

J'exprime les recommandations suivantes :

(Les recommandations correspondent à des préconisations vivement souhaitées et le commissaire enquêteur demande qu'elles soient prises en considération par l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre).

Recommandation n°1 : le commissaire enquêteur recommande que la hauteur du futur immeuble situé à l'angle de la rue Truillot ne dépasse pas 24 mètres.

Recommandation n°2 : le commissaire enquêteur considère que l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre doit mieux clarifier les limites séparatives de terrain entre les copropriétés et le domaine public dans la ZAC *Gagarine-Truillot*.

**J'émet un AVIS FAVORABLE et sans réserve
A LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'IVRY-SUR-SEINE
Portant sur le projet de la ZAC « Gagarine-Truillot »**

Fait au Perreux-sur-Marne, le 24 juin 2022

le commissaire enquêteur

Manuel GUILLAMO



ANNEXE 1 DECISION DU TA DE MELUN**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

23/03/2022

N° E22000035 /77

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

6

Décision de désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 18/03/2022, la lettre par laquelle Monsieur le Président du GRAND ORLY SEINE BIEVRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022.

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2021, par laquelle le président du tribunal a donné délégation à Monsieur Benoist GUÉVEL, premier vice-président du tribunal administratif de Melun, pour signer les actes de procédure et décisions entrant dans le cadre des enquêtes publiques prévues par les articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Manuel GUILLAMO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président du GRAND ORLY SEINE BIEVRE et à Monsieur Manuel GUILLAMO.

Fait à Melun, le 23/03/2022

Le premier vice-président,



ANNEXE 2 a ARRETE TERRITORIAL
ARRETE n° A 2022_715 en date du 30 mars 2022

Objet : Prescription de l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'intérêt général du projet de la ZAC Gagarine-Truillot.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants,

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Orly,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.143-44 et suivants, L.153-54 et suivants, L.300-6,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu la délibération n°2021-12-14_2607 en date du 14 décembre 2021 du Conseil territorial de l'Etablissement public Grand-Orly Seine Bièvre prescrivant une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'intérêt général du projet de la ZAC Gagarine-Truillot,

Vu la décision n°MRAe DKIF-2022-15 du 21 février 2022, dans laquelle la Mission Régionale d'Autorité environnementale d'Ile-de-France dispense d'une évaluation environnementale la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la décision n°22000035/77 en date du 23 mars 2022 de la Présidente du Tribunal Administratif de Melun désignant Monsieur Guillamo en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Arrête

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'intérêt général du projet de la ZAC Gagarine-Truillot, du lundi 2 mai 2022 au mardi 31 mai inclus.

Article 2 : Le projet de modification soumis à l'enquête publique est constitué du dossier d'enquête publique lequel comporte :

- un sous-dossier concernant la déclaration de projet (procédure et contexte réglementaire, présentation du projet, caractère d'intérêt général du projet, résumé des principales raisons pour lesquelles, d'un point de vue environnemental, le projet a été retenu),
- un sous-dossier concernant la mise en compatibilité du PLU de la commune d'Ivry-Sur-Seine (PADD non modifié, orientations d'aménagement et de programmation modifiées, extrait du plan de zonage, du règlement et du rapport de présentation modifiés),

Article 3 : Monsieur Guillamo a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Melun.

Article 4 : Le dossier d'enquête publique relatif au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'intérêt général du projet de la ZAC Gagarine-Truillot et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur sur lequel le public peut consigner ses observations, sont à disposition, pendant toute la durée de l'enquête (excepté le jeudi 26 mai 2022) en Mairie, Esplanade Georges Marrane, 94200 Ivry-sur-Seine aux horaires suivants :

Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
Samedi de 9h00 à 12h

En outre, les pièces du dossier pourront être consultées sur le site internet de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'adresse

Mise en compatibilité du PLU d'Ivry-sur-Seine (94) portant sur le projet de la ZAC « Gagarine-Truillot »

ANNEXE 2 b ARRETE TERRITORIAL

Les observations pourront également être transmises par écrit adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie d'Ivry-sur-Seine, Service Urbanisme Réglementaire, Esplanade Georges Marrane, 94205 Ivry-sur-Seine Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : accueil.rdu@ivry94.fr. Pour être prises en compte les observations devront arriver à destination avant la fin de l'enquête soit le 31 mai 2022 inclus à 17h30.

Toute contribution reçue après la clôture de l'enquête ne pourra être prise en compte.

Article 5 : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les observations du public les :

- lundi 2 mai de 14h à 17h
- samedi 7 mai de 9h à 12h
- mercredi 25 mai de 9h à 12h
- mardi 31 mai de 14h à 17h

Article 6 : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 7 : Un avis d'ouverture d'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Un affichage du même avis sera réalisé quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie d'Ivry-sur-Seine, et sur les panneaux administratifs de la ville. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Article 8 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête est transmis dans les 24 heures au commissaire enquêteur et ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public est clos par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre le dossier avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Article 9 : Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera adressée au préfet du Département du Val-de-Marne et. Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an après la fin de l'enquête au Service Urbanisme de la Ville de L'Haÿ-les-Roses. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la ville d'Ivry-sur-Seine pendant un an.

Article 10 : Le Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est l'autorité compétente pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'intérêt général du projet de la ZAC Gagarine-Truillot.

Article 11 : Le présent arrêté sera affiché à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en Mairie d'Ivry-sur-Seine quinze jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 12 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame La Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Melun
- Monsieur Le Maire d'Ivry-sur-Seine
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

À Orly, le

Le Président de l'Etablissement
Public Territorial,
Michel Leprêtre

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

ANNEXE 3 AFFICHAGE

IVRY

S/ SEINE

Département du Val de Marne

Etablissement Public Territorial 12
Grand-Orly Seine BièvreProjet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité
du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'intérêt général du projet
de la ZAC Gagarine-Truillot

Ville d'Ivry-sur-Seine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A2022_715 en date du 30 mars 2022, le Président de l'établissement public territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'intérêt général du projet de la ZAC Gagarine-Truillot.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles préalablement paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie d'Ivry-sur-Seine (esplanade Georges Marrane - 94200 Ivry-sur-Seine) pendant 30 jours consécutifs, du lundi 2 mai 2022 au mardi 31 mai inclus, aux jours et horaires ordinaires d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête, ou les adresser en Mairie, par écrit, au Commissaire Enquêteur qui les annexera au registre.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Melun, par décision n°22000035/77 en date du 23 mars 2022, a désigné Monsieur Guillermo en qualité de Commissaire Enquêteur,

Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie (esplanade Georges Marrane - 94200 Ivry-sur-Seine) pour y recevoir toutes les personnes intéressées les :

- lundi 2 mai de 14h à 17h
- samedi 7 mai de 9h à 12h
- mercredi 25 mai de 9h à 12h
- mardi 31 mai de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Ivry-sur-Seine (Centre Administratif et Technique, 37 rue Saint-Just, service Urbanisme Réglementaire, 2^e étage) aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

ANNEXE 4 a PUBLICATION DE « L'HUMANITE » LE 11 AVRIL 2022

L'Humanité
LUNDI 11 AVRIL 2022

CULTURE & SAVOIRS 21

Invisibles : les travailleurs du clic.
France 5, 21 heures

Madagascar, une opératrice gagne 200 euros par mois pour 48 heures de travail par semaine. À Lyon, un livreur touche 400 euros brut par semaine en travaillant 60 heures. Les géants du numérique permettent l'exploitation sans frontière. Le documentaire d'Henri Roulain le rappelle habilement et factuellement. Uber Eat, Google ou Facebook disposent d'une main-d'œuvre sur toute la planète pour effectuer un travail payé à la tâche : une livraison, une modération, une réponse à un client... Les revenus dépendent du nombre de tâches réalisées et sont donc aléatoires d'un mois sur l'autre.

Sur son vélo, Bifet prend tous les risques pour faire un maximum de courses. L'autoentrepreneur doit payer ses outils de travail : téléphone et abonnement, vélo et réparations, sac à dos floqué au nom de la marque. Le sociologue Antonio Castill rappelle que cette gestion du travail n'est qu'une forme renouvelée de pratiques archaïques, interdites depuis le XIXe siècle. L'autoentrepreneur est le nouveau travailleur à la pièce.

LE TRAVAIL À LA CHAÎNE DES TEMPS MODERNES

D'apparence, ces entreprises prônent le progrès technologique et des formes de travail novatrices. À Madagascar, un sous-traitant de Disneyland Paris s'installe pour promouvoir le travail des femmes et leur émancipation. Les ouvrières du clic recrutées, payées 0,27 euro la tâche, gèrent les messages et réclamations des clients jusqu'à 14 heures par jour... Ce travail à la chaîne des temps modernes est également subi en France. Nathalie, microtravailleuse pour Google depuis trois ans, avoue devenir « un peu robotisée ». Elle n'a pas de



Sur son vélo, Bifet prend tous les risques pour faire un maximum de courses.

planning, le travail peut apparaître à n'importe quel moment. Elle n'a pas de contrat de travail non plus et ne connaît aucun collègue. Elle peut arrêter et être remerciée sans préavis et sans ouverture de droits.

Uber Eat, Google ou Facebook disposent d'une main-d'œuvre payée à la tâche sur toute la planète.

Il lui est interdit de décrire son travail, comme pour la plupart des intervenants du documentaire qui témoignent dans l'anonymat. Les modérateurs des réseaux sociaux ne peuvent parler des images violentes qu'ils doivent trier chaque jour. Une souffrance au travail qui attaque petit à petit leur santé mentale et physique. Édouard, analyste chez un sous-traitant d'Apple, lance l'alerte contre l'écouite généralisée des conversations : « Ça me fait peur, parce que ça me fait penser à 1984, c'est déjà un fait, on est dedans. »

UN TURNOVER POUR LIGNER LE RAPPORT DE FORCES

Les géants du numérique sont peu inquiétés, les dizaines de millions de travailleurs du clic dans le monde eutrent pour des sous-traitants. Ces prestataires favorisent à dessein le turnover pour limiter le rapport de forces à long terme. Le réalisateur démonte l'esprit de la start-up américains avec sa salle de jeux et sa communauté interconnectée. Il a aussi le souci de montrer que des solutions se construisent : des syndicats se créent, des modèles alternatifs de gouvernance émergent. Le documentaire souligne enfin que les algorithmes et les processus automatisés, que nous trouvons parfois si magiques et pratiques, sont en réalité le travail de millions d'êtres humains, d'invisibles exploités et surveillés.

SOHR BELABAS

Sous les pavés numériques, l'exploitation

TÉLÉVISION France 5 diffuse une série documentaire en quatre épisodes qui montre comment les géants du Net profitent de millions de petites mains à bas coût.

Annonces légales

L'Yanvenn est officiellement habilité pour l'année 2022, pour la publication des annonces judiciaires et légales dans les départements : 92, 93, 94 Arrêté du 10 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. Le tarif d'un caractère est de 6,237 euros HT.

AVIS D'ENQUÊTE

Département du Val-de-Marne

ESTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12 GRAND-ORLY SEINE SEINE

PROJET DE DÉCLARATION DE COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET DE LA ZAC GAGARINE-TRULLOT

Par arrêté n°2022_715 en date du 30 mars 2022, le Président de l'établissement public territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'intérêt général du projet de la ZAC Gagarine-Trullot. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à compléter non notifiées préalablement par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie

d'Ivry-sur-Seine (septième Georges-Marmans -94300 Ivry-sur-Seine) pendant 30 jours consécutifs, du lundi 2 mai 2022 au mardi 31 mai 2022, aux jours et heures ordinaires d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et compléter ses éventuelles observations sur le registre d'enquête, ou le adresser en Main, par écrit, au Commissaire Enquêteur qui les renverra au registre.

M. le Président du Tribunal Administratif de Melun, par décision n° 2203025577 en date du 03 mars 2022, a désigné Monsieur Guillemo en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur est à la mairie (septième Georges-Marmans, 94300 Ivry-sur-Seine) pour y recevoir toutes les garanties présentées les : - mardi 2 mai de 14 heures à 17 heures - mercredi 7 mai de 9 heures à 12 heures - mercredi 23 mai de 9 heures à 12 heures - mardi 31 mai de 14 heures à 17 heures À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Ivry-sur-Seine (Carré Administratif et Technico), 37 rue Saint-Jacq, service Urbanisme Régionalisme, 2° étage aux heures et jours habituels d'ouverture. Le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Seine

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ARRÊT en date du 3 avril 2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: MSI

Objet social: La prise d'intérêt aux quotas forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises. Siège social: 12, place Carnot, 93110 Rosny-sous-Bois Capital: 1000 euros Président: M. Olivier Marc, demeurant 8, allée Jacques-Coguen, 94300 Vincennes Adhésion aux assemblées et droits de vote: tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément: les cessions d'actions à des tiers non associés sont soumises à l'agrément préalable d'une décision collective des associés dans les conditions prévues à l'article 28 des statuts, soit par les associés représentant au moins 60% des actions composant le capital social. Durée: 99 ans, à compter de sa constitu-

tion au RCS de Bretagne

Aux termes d'un ARRÊT en date du 3 avril 2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: HOLDING AZF

Objet social: La prise d'intérêt aux quotas forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises. Siège social: 74, rue de l'Égalité, 92130 Issy-les-Moulineaux Capital: 500 euros Président: M^{me} Karol Alexandra, demeurant 74, rue de l'Égalité, 92130 Issy-les-Moulineaux Adhésion aux assemblées et droits de vote: tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément: les cessions d'actions à des tiers non associés sont soumises à l'agrément préalable d'une décision collective des associés dans les conditions prévues à l'article 28 des statuts, soit par les associés représentant au moins 60% des actions composant le capital social. Président: M^{me} Karol Alexandra,

demeurant 74, rue de l'Égalité, 92130 Issy-les-Moulineaux

Adhésion aux assemblées et droits de vote: tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément: les cessions d'actions à des tiers non associés sont soumises à l'agrément préalable d'une décision collective des associés dans les conditions prévues à l'article 28 des statuts, soit par les associés représentant au moins 60% des actions composant le capital social. Durée: 99 ans, à compter de sa constitution au RCS de Nantes

DIVERS SOCIÉTÉS

AGORA BUSINESS ECO

SARL au capital de 9 900 euros Siège social: 12, 18, rue des Jardiniers 75012 Paris S22 263 969 RCS Paris Suivant l'acte du 21 décembre 2021, il a été décidé de nommer nouveau gérant

G2F VISION

SARL au capital de 15 000 euros Siège social: 15, rue de la Basilide 92234 Gennevilliers 790 826 919 RCS Nantes L'NGE du 2 janvier 2022 a décidé de transférer le siège social au 5, avenue Eugène-Freynaud, Parc d'activités des Eclaircs, lot 201, bâtiment 7, 86740 Favières, avec date d'effet au 2 janvier 2022 et de démissionner en conséquence l'article 14 des statuts. L'ordonnance sera faite au RCS de Nantes.

AGORA ALENICO

Mentions seront faites au RCS de Creteil

ANNEXE 4 b PUBLICATION du « PARISIEN LIBERE » » LE 11 AVRIL 2022

28 Le Parisien LUNDI 11 AVRIL 2022

CARNET ÎLE-DE-FRANCE

Avis de Décès

COLOMBES (92)
VIRVEUX-MOHAÏN (93)
Marie-Thérèse APRILE, sa maman, Pascal et Carmen APRILE, son frère et sa belle-sœur, Julien, son neveu, Caroline et Tony, sa nièce,
ont le trépassé de vous faire part du décès de
M. Umberto APRILE
survenu à Colombes le 7 avril 2022, à l'âge de 55 ans.
Umberto
épouse à la chère mémoire de Virveux-Moïhaïn (Archeron), rue de la Gare, où vous pourrez lui rendre visite samedi 9, dimanche 10 et lundi 11 avril 2022, de 15h00 à 18h00.
Les obsèques seront célébrées le mardi 12 avril 2022, à 10h30, en l'église de Virveux-Moïhaïn.
Ayez une pensée pour Giuseppe, son papa, décédé en 1982.
Vos condoléances sur www.elparisien.fr
POMPES FUNÈRES ET MARIAGES DE LA POINTE SUCCESION DORTMUND-QUARON
01 34 42 08 88

ROZAY-EN-BRIE (77)
Ses petits-enfants et arrière-petits enfants
ont le trépassé de vous faire part du décès de
Mme Monique PHILADELPHIE née SIMON
survenue le lundi 4 avril 2022 à Rozay-en-Brie, à l'âge de 90 ans.
Une cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 avril 2022 à 10h30 en l'église de Rozay-en-Brie, suivie de son inhumation au cimetière de Rozay-en-Brie dans le caveau familial.
M. CANARD - LE CHOS FAUREAU
75001 ROZAY-EN-BRIE
01 54 28 61 51

BRAY-SUR-SEINE (77)
Mme Nadine et Marie-FRANÇOISE
FOTTEPRALLE,
M. Didier et Nathalie DUVAL,
Mmes Christiane DUVAL et Charly BERTHAL,
M. Thierry et Véronique DUNAL,
Mme Rosamonde et Pascal PONTILLIER,
Mme Stéphanie BARRETEAU,
Mme Nicole DESPET (*)
M. Dominique DUVAL (*),
Ses enfants ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont le deuil de vous faire part du décès de
Mme Odette DUVAL née BEAUDENIT Dite «Mère Dudu»
Les obsèques seront célébrées le lundi 11 avril 2022 à 10h30 au cimetière de Bray-sur-Seine, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation. Condoléances sur registres.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
M. CALLET - THAO BRUNIERE
01 50 01 01 52

CLÉON (76)
Toute la famille et les amis
ont le regret de vous faire part du décès de
Mme Françoise SEMENOU née MARIN
survenue à l'âge de 79 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 12 avril 2022, à 14h30, en l'église Saint-Gilles d'Ellecour, suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Pierre d'Ellecour, à 15h15.
Condoléances sur registres.
La famille remercie sincèrement toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
BOC HOUIC
14007 ST ALBAN LES ELLEUF
02 36 77 30 30

LONGUEVILLE (77)
Mme Raymonde SCHUH, son épouse Michel et Stella SCHUH
Nathalie et Eric MEDARD
Agnès SCHUH
Pabloïna PETITJEAN et Carlos CASAS
Richard et Valérie PETITJEAN, ses enfants
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants et toute la famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de
M. Christian SCHUH
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.
M. HUBERRE BRICH MERVINOISE SCHUH
GOUARD, FROVING & BARRIÈRE
01 54 00 01 52

Remerciements

PROVINS (77)
Sébastien BONY et Estelle Armandine et Francis GAZL, ses enfants
Arthur et Charlina, Léo Clément, Emma, Louis, ses petits-enfants
Lily-Rose, son arrière-petite-fille et toute la famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de
Mme Martine BONY née PINARD
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.
M. HUBERRE BRICH MERVINOISE SCHUH
GOUARD & BARRIÈRE
01 54 00 01 52

Le Parisien
Décès d'un proche ?
Informez, remerciez, priez vos connaissances et laissez leur message
01 37 38 80 00 contact@leparisien.fr
www.annuaireleparisien.fr

Le Parisien
Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien

- Une saisie simple
- Un affichage en temps réel
- Une parution papier ou web
- Paiement 100% sécurisé

Rendez-vous sur odella.fr/lp/leparisien

11

ANNONCES JUDICIAIRES & LÉGALES

Le présent est d'ailleurs tenu par l'éditeur 2022 par le titulaire des annonces judiciaires et légales et est de droit public... (Texte juridique introductif)

75
Constitution de société

Aux termes d'un Acte Noté Being Privé en date du 26/03/2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée pour dénomination « ENORPHE CAPITAL », siège social : 32 place Desbrière 75021 Paris, Durée 99 ans, capital 10000000 €, objet : le objet de participation directe ou indirecte de tout ou plusieurs personnes au sein d'un établissement ou d'une personnalité morale. Titulaires : SAUL VON KROPPNE demeurant 20 place Desbrière 75021 Paris. Les co-signataires : M. VON KROPPNE et M. VON KROPPNE. Modifications au RCS de PARIS.

STRADEV

SARL au capital de 2.000.000 Euros
Siège social :
124 bis avenue de Villiers
75021 PARIS
01 48 11 717 (RCS PARIS)

Le 31 décembre 2021, l'ASG a décidé de modifier son statut objet social et conseil aux intermédiaires
à l'adresse : 124 bis avenue de Villiers
à l'adresse : 124 bis avenue de Villiers

93
Divers société

GAB

EURL au capital de 8000 € (Siège social : 24 Rue Prieur 93000 SAINT-DENIS RCS BOBIGNY 80478802)
Par décision Assemblée Générale Constatatoire du 03/03/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et se met en liquidation anticipée à compter du 03/03/2022. Je désigne comme liquidateur M. HEDGYZE pour l'exécution de la liquidation. Les documents de liquidation seront remis au siège social. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

94
Divers société

LOCORICO

SAS au capital de 100 € (Siège social : 21 Rue Michel DALAC ALFORTVILLE RCS OISE 89433647)
Par décision Assemblée Générale Constatatoire du 03/03/2022 le Président de la Société a fait part de sa démission par suite de son décès. Le Directeur Général a été nommé M. HEDGYZE pour l'exécution de la liquidation. Les documents de liquidation seront remis au siège social. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

GAB

EURL au capital de 8000 € (Siège social : 24 Rue Prieur 93000 SAINT-DENIS RCS BOBIGNY 80478802)
Par décision Assemblée Générale Constatatoire du 03/03/2022, il a été décidé l'apurement des comptes et la liquidation de la société. Je désigne comme liquidateur M. HEDGYZE pour l'exécution de la liquidation. Les documents de liquidation seront remis au siège social. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

VILLE D'IVRY-SUR-SEINE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022-125 en date du 03 mars 2022, le Président de l'établissement public territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet d'emparement mis en compétition de Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'habitat collectif du projet de la ZAC Gagarine-Truillot.
Les citoyens et toutes les autres personnes susceptibles d'être intéressées par les modalités de réalisation de ce projet, sont invités à se rendre au service de l'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine, 14 rue de la République, 93700 Ivry-sur-Seine, du lundi 21 au mardi 23 mai 2022, de 9h à 17h, afin de faire connaître leurs observations et propositions. Les observations et propositions doivent être déposées au service de l'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine, 14 rue de la République, 93700 Ivry-sur-Seine, du lundi 21 au mardi 23 mai 2022, de 9h à 17h. Les observations et propositions doivent être accompagnées d'un dossier technique et d'un dossier financier. Les observations et propositions doivent être accompagnées d'un dossier technique et d'un dossier financier. Les observations et propositions doivent être accompagnées d'un dossier technique et d'un dossier financier.
Mentionner le Président du Tribunal Administratif de Melun, par décision n°20220000177 en date du 23 mars 2022, a désigné Monsieur Guillaume en qualité de commissaire enquêteur.

RG BAT

Siège social : 1 Avenue du Général de Gaulle 75002 PARIS
Capital : 20000000 Euros
N° SIREN : 302011038
N° RCS : 302011038
N° SIREN : 302011038
N° RCS : 302011038

92
Constitution de société

887186 SAS au capital de 1000000 (Siège social : 22 Rue des Saules, 92000 PARIS, RCS BOBIGNY 80478802)
Par décision Assemblée Générale Constatatoire du 03/03/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et se met en liquidation anticipée à compter du 03/03/2022. Je désigne comme liquidateur M. HEDGYZE pour l'exécution de la liquidation. Les documents de liquidation seront remis au siège social. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

Divers société

HAISON NCR PARIS, EURL au capital de 1000000. Siège social : 127 avenue du Président Georges Pompidou, 92000 Nanterre. Matricule : 812502092 RCS NANTERRE. Le 31/12/2021, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société, reprise à l'initiative de M. HANNAH CHAPMAN, 127 Avenue du Président Georges Pompidou, 92000 Nanterre. Matricule : 812502092 RCS NANTERRE. Le 31/12/2021, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société, reprise à l'initiative de M. HANNAH CHAPMAN, 127 Avenue du Président Georges Pompidou, 92000 Nanterre. Matricule : 812502092 RCS NANTERRE.

GAB

EURL au capital de 8000 € (Siège social : 24 Rue Prieur 93000 SAINT-DENIS RCS BOBIGNY 80478802)
Par décision Assemblée Générale Constatatoire du 03/03/2022, il a été décidé l'apurement des comptes et la liquidation de la société. Je désigne comme liquidateur M. HEDGYZE pour l'exécution de la liquidation. Les documents de liquidation seront remis au siège social. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

Enquête publique

DÉPARTEMENT DU VAL DE MARNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTEMENT DE PLAN LOCAL D'URBANISME PORTANT SUR L'UNITÉ GÉNÉRALE DU PROJET DE LA ZAC GAGARINE-TRUILLIOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022-125 en date du 03 mars 2022, le Président de l'établissement public territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet d'emparement mis en compétition de Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'habitat collectif du projet de la ZAC Gagarine-Truillot.
Les citoyens et toutes les autres personnes susceptibles d'être intéressées par les modalités de réalisation de ce projet, sont invités à se rendre au service de l'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine, 14 rue de la République, 93700 Ivry-sur-Seine, du lundi 21 au mardi 23 mai 2022, de 9h à 17h, afin de faire connaître leurs observations et propositions. Les observations et propositions doivent être déposées au service de l'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine, 14 rue de la République, 93700 Ivry-sur-Seine, du lundi 21 au mardi 23 mai 2022, de 9h à 17h. Les observations et propositions doivent être accompagnées d'un dossier technique et d'un dossier financier. Les observations et propositions doivent être accompagnées d'un dossier technique et d'un dossier financier. Les observations et propositions doivent être accompagnées d'un dossier technique et d'un dossier financier.

HCM

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social :
14 Boulevard Kellermann
75013 PARIS
01 37 86 86 86 (RCS PARIS)

Le 31 août 2021, l'ASG a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. HUBERRE BRICH MERVINOISE SCHUH, 14 Boulevard Kellermann, 75013 PARIS, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au 14 Boulevard Kellermann 75013 PARIS.
Mentionner l'ASG au RCS de PARIS

Constitution de société

887186 SAS au capital de 1000000 (Siège social : 22 Rue des Saules, 92000 PARIS, RCS BOBIGNY 80478802)
Par décision Assemblée Générale Constatatoire du 03/03/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et se met en liquidation anticipée à compter du 03/03/2022. Je désigne comme liquidateur M. HEDGYZE pour l'exécution de la liquidation. Les documents de liquidation seront remis au siège social. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

Divers société

TRANSPORT PRESTIGE, SARL au capital de 2000000. Siège social : 61 rue de la République, 93000 PARIS. Matricule : 812502092 RCS NANTERRE. Le 31/12/2021, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société, reprise à l'initiative de M. HANNAH CHAPMAN, 127 Avenue du Président Georges Pompidou, 92000 Nanterre. Matricule : 812502092 RCS NANTERRE.

GAB

EURL au capital de 8000 € (Siège social : 24 Rue Prieur 93000 SAINT-DENIS RCS BOBIGNY 80478802)
Par décision Assemblée Générale Constatatoire du 03/03/2022, il a été décidé l'apurement des comptes et la liquidation de la société. Je désigne comme liquidateur M. HEDGYZE pour l'exécution de la liquidation. Les documents de liquidation seront remis au siège social. Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

Enquête publique

DÉPARTEMENT DU VAL DE MARNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTEMENT DE PLAN LOCAL D'URBANISME PORTANT SUR L'UNITÉ GÉNÉRALE DU PROJET DE LA ZAC GAGARINE-TRUILLIOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022-125 en date du 03 mars 2022, le Président de l'établissement public territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet d'emparement mis en compétition de Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'habitat collectif du projet de la ZAC Gagarine-Truillot.
Les citoyens et toutes les autres personnes susceptibles d'être intéressées par les modalités de réalisation de ce projet, sont invités à se rendre au service de l'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine, 14 rue de la République, 93700 Ivry-sur-Seine, du lundi 21 au mardi 23 mai 2022, de 9h à 17h, afin de faire connaître leurs observations et propositions. Les observations et propositions doivent être déposées au service de l'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine, 14 rue de la République, 93700 Ivry-sur-Seine, du lundi 21 au mardi 23 mai 2022, de 9h à 17h. Les observations et propositions doivent être accompagnées d'un dossier technique et d'un dossier financier. Les observations et propositions doivent être accompagnées d'un dossier technique et d'un dossier financier. Les observations et propositions doivent être accompagnées d'un dossier technique et d'un dossier financier.

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

ANNEXE 4 c PUBLICATION DU « PARISIEN LIBERE » LE 9 MAI 2022

X Carnet IDF

MERCREDI 4 MAI 2022 Le Grand Parisien

Avis de Décès

GARGENVILLE (78)
GARGENVILLE (78)
Philippe Marchetti,
Sylvie Marchetti-Masson,
Christine Marchetti,
ses enfants
Romain, Nicolas, Dorien, Louis
ses petits enfants
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Jean Charles MARCHETTI
survenu le vendredi 23 avril 2022 à Saint-Pierre-du-Bois-Quignon, à l'âge de 89 ans.

Une cérémonie civile sera célébrée à l'espace funéraire du crématorium 70103 Les Mureaux, le mercredi 4 mai 2022 à 10h00.

50 ANS-FOURS-LES-PLAGES (83)
Ses enfants,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants
et toute la famille
ont l'immeuse tristesse de vous faire part du décès de
M. Gaston TOURET
Chevalier de la Légion d'Honneur
survenu le vendredi 29 avril 2022 à l'âge de 102 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 4 mai 2022 à 10h en l'église de Bruc.

17 LE MULLON
OULNEUR-LOUANE
04 94 38 28 28
Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien

Rendez-vous sur
odalis.fr/leparisien

LA GENEVAISE (77)

Pierre HABERT,
Cécile HABERT,
Ses enfants,
Aurélien HABERT,
Frédéric GAULTIER,
Karine HABERT
Ses grands et ses belles-filles,
Louis, Charly, Nina, Léo, Yana, Liou,
Nava, Enzo, Matthieu et Diego,
ses petits-enfants
Ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Mme Josette HABERT
née BRAULT
survenu le jeudi 21 avril 2022, à
Cergy, à l'âge de 74 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 28 avril 2022, à 10h30, en l'église de La Genevrière, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière de La Genevrière.

Un registre à signatures l'endra lieu de condoléances.

TELOPHONE
48 0000 FUMBERS
7740 MELUN

Le Parisien
Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien

Rendez-vous sur
odalis.fr/leparisien

Remerciements

BADCHON-LES-BRAY (77)
Suzanne DHONT, son époux,
Nicolas et Sophie DHONT,
ses enfants,
Amélie, Clot, Agathe,
ses petites-filles,
très sensibles aux marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées lors des obituaires de
André DHONT
vous remerciant de vous être associés à leur peine par votre présence, vos messages de condoléances, vos envois de fleurs et vous exprimant leur vive reconnaissance.

FK ET HABERBERG
77400 MELUN
04 94 01 02 31

LONJUMEVILLE (77)
CHAUMAZON (77)
Paulette MOLLOT, son épouse,
ses enfants et petits-enfants,
profondément touchés par les marques d'affection et d'amitié que vous leur avez témoignées lors des obituaires de
Claude MOLLOT
remercient du fond du cœur toutes les personnes qui se sont associées à leur immense peine, par leur présence, leurs messages de condoléances, leurs fleurs et à toutes également leur vive reconnaissance.

PK 40000
04 94 01 02 31

Le Parisien
Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien

Rendez-vous sur
odalis.fr/leparisien

Laurette Fugain 20 ANS D'ESPOIR
Le 18 mai 2002, après 11 mois de lutte, Laurette est emportée par une leucémie. Pour donner du sens à ce non-sens, pour faire prendre conscience à tous que donner son sang, ses plaquettes, sa moelle osseuse peut sauver des vies, Stéphanie Fugain fonde l'association Laurette Fugain et poursuit ainsi le combat que sa fille avait engagé.

DONNEZ DU SENS À VOTRE PATRIMOINE
Votre legs, c'est l'espoir de guérir des cancers du sang
SOUTENIR la recherche médicale pédiatrique et adulte sur les leucémies
MOBILISER autour des Dons de Vie (sang, plaquettes et moelle osseuse)
AIDER les patients et les proches
www.laurettefugain.org

Annonces 94 JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien et Odalis.fr publient pour l'annonce judiciaire et légale sur le site www.parisien.fr/annonces-94-judiciaires-et-legales

Enquête publique
VAL-DE-SEINE
COMMUNE DE VILLENEUVE-LE-ROI
ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ELABORATION DU PLU DE VILLENEUVE-LE-ROI DU 04 MAI AU 23 JUN 2022.

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE
PROJET DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME PORTANT SUR L'INTERIET GENERAL DU PROJET DE LA ZAC GAGARINE-TRUILLOT

Constitution de société
S.S.I.L.M.L.S
Siège social : 7 rue Bulwer (94200 FONTENAY-AUX-ROSES) Capital: 12000 €

SCI LUCKY
Capital: 800 euros
Siège social: 25 rue Pierre et Marie Curie (94000 IVRY SUR SEINE)

SCI JAROD ET LUTIN
SCI au capital de 85000 € Siège social : 78 rue Jeanne Victor Hugo (94000 CHARENTON-LE-PONT)

Le Parisien
Rapidité et souplesse d'un quotidien leader en IDF et l'Oise
Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

ANNEXE 4 d PUBLICATION DE « L'HUMANITE » LE 9 MAI 2022

L'Humanité
MERCREDI 4 MAI 2022

CULTURE & SAVOIRS 21

Germaine Tillion, une voix contre la torture

RENCONTRE Les Amis de l'Humanité et l'association Germaine-Tillion rendront hommage à la résistante et ethnologue, le samedi 21 mai. Une journée pour célébrer les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie.

Au plus noir de la guerre d'Algérie, il y eut des éclairs d'humanité. L'un des plus exceptionnels porte un nom : Germaine Tillion. Dont la vie, pourrait-on dire, sans abuser de l'image, est un roman : ethnologue dans les Aurès (1934-1939), résistante au nazisme et déportée à Ravensbrück (1940-1945), de retour dans l'Algérie de la misère et de la guerre (1954-1952), une voix contre la torture jusqu'en 2000 avec l'Appel des douze, publié dans l'Humanité, qui défraya la chronique et dont l'ultime sous-bossac fut la reconnaissance présidentielle, le 13 septembre 2018. Revenir au

cas Germaine Tillion, pour les soixante ans de la fin de cette dernière et sotte guerre coloniale, est un rendez-vous incontournable. Les Amis de l'Humanité l'ont fixé au samedi 21 mai (15 heures) dans l'endroit même où s'est tenue la rencontre précédente, sur le même sujet, à l'auditorium du Carré Pleyel (3, rue Pleyel, à Saint-Denis). L'association Germaine-Tillion sera associée à l'hommage. Mais les Amis de l'Humanité ont une raison particulière qui motive cette invitation. L'espace, qui porte leur nom à la tête du journal, a eu pour invitées deux femmes d'une détermination inouïe : Louise Lahlouh, dite Lila dans l'Armée



« Elle a su traverser le mal sans se prendre pour l'incarnation du bien », disait d'elle Tzvetan Todorov. [www.lesamisetlhumanite.fr](#)

de libération nationale, dont les révélations sur la torture et les vols subis, publiées dans le Monde du 20 juin 2000, puis dans l'Humanité du 26 juin, furent suivies de sa venue à La Courneuve, le 16 septembre 2000.

SON MAÎTRE MARCEL MAUSS, COMPAGNON DE JEAN JAURÈS

Dans ce type de croisement des destins dont l'histoire à le secret, c'est Germaine Tillion elle-même qui était accueillie, dans le même cercle, trois années plus tard, le 17 septembre 2003. Accueillie en famille, la sienne, avec sa sœur, et accueillie en famille, celle de son maître, Marcel Mauss, compagnon de Jaurès, et dont on trouve la signature dans les colonnes du journal fondé le 18 avril 1904. On commencera, ce 21 mai, par la projection du documentaire Germaine Tillion par elle-même. Tout y est dit, en une heure et un peu plus, en termes d'information sur des événements vécus de ce terrible siècle, et plus encore dans une réflexion qui fera dire à Tzvetan Todorov qu'elle « a su traverser le mal sans se prendre pour l'incarnation du bien ».

Une amie de cœur et de parcours de Germaine Tillion sera là. Nelly Forget a fait partie du

service des centres sociaux éducatifs en Algérie. Elle dialoguera avec deux témoins proches de cette entreprise unique qu'on a voulu détruire à quatre journées du cessez-le-feu de la guerre. Le 15 mars 1962, six enseignants de ces centres, dont l'écrivain Mouloud Feraou, ont été massacrés à Alger par l'OAS, qui pratiquait la politique de la terre brûlée. Jean-Philippe Ould Anoufa est le fils de l'une des victimes, et son livre L'Assassinat de Chénou-Royal (1) publie un poème bouleversant de Djamil Amrani, dont la signature mentionne « Oujda, 1962 (avril). Élu-régent de l'ALN ». L'historien Alain Rusco, qui participera à ce dialogue avec son ouvrage sur l'OAS (2), a travaillé sur les guerres de libération nationale, en Indochine et en Algérie. ■

CHARLES SILVERSTE
VICE-PRÉSIDENT DES AMIS DE L'HUMANITÉ

(1) L'Assassinat de Chénou-Royal - 15 mars 1962, de Jean-Philippe Ould Anoufa. Tirésias/Michel Reynaud, 1991.

(2) Nostalgie. L'Interminable histoire de l'OAS, d'Alain Rusco. La Découverte, 2017. À lire aussi : les Éternels compléments de Germaine Tillion, Tirésias/Michel Reynaud, 2005.

Annonces légales

L'Humanité est officiellement habilitée pour l'année 2022, pour la publication des annonces judiciaires et légales dans les départements : 92, 93, 94
Année du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. Le tarif d'un caractère est de 0,237 euros HT.

ENQUÊTE PUBLIQUE
Département du Val-de-Marne

ESTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL 13
GRAND-ORLY SEINE SEINE

PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET IMPORTANT NISSE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET DE LA ZAC GAGARINE-TRUILLOT

Par arrêté n°A2022_715 en date du 30 mars 2022, le Président de l'établissement public territorial a procédé

l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet important nisse en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'intérêt général du projet de la ZAC Gagarine-Truilts.
Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquêtes à feuillet non numérotés prêtés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la mairie d'Ivry-sur-Seine (avenue Georges-Marmas - 94200 Ivry-sur-Seine) pendant 30 jours consécutifs, du lundi 2 mai 2022 au mardi 31 mai inclus, aux jours et horaires ordinaires d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquêtes, ou les adresser au Maire, par écrit, au Commissaire Enquêteur ou les

adresser au registre.
M. le Président du Tribunal Administratif de Melun, par décision n°22000200177 en date du 23 mars 2022, a désigné Monsieur Guillaume en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur siègera à la mairie (avenue Georges-Marmas, 94200 Ivry-sur-Seine) pour y recevoir toutes les personnes intéressées les :
-lundi 2 mai de 14 heures à 17 heures
-mardi 7 mai de 9 heures à 12 heures
-mercredi 26 mai de 9 heures à 12 heures
-mardi 31 mai de 14 heures à 17 heures
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Ivry-sur-Seine (Centre Administratif et Technique, 37, rue Saint-Just, services Urbanisme

Réglementaire, 2^e étage) aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Seine

AVIS DE CONSTITUTION

Suivent acte SSP du 15 mars 2022, il a été constitué une société dénommée :

MKH2

Forme: SAS
Capital: 6000 euros
Siège social: 53, rue Anatole-France, 93120 La Courneuve
Objet: ouverture de site, achat et vente de matériel de bâtiment et informatique, import et export, location de matériel de travaux publics, nettoyage des chantiers

Président: M. Sidi Sadio, demeurant 53, rue Anatole-France, 93120 La Courneuve
Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation au RCS de Boulogne

Suivent acte SSP du 11 avril 2022, il a été constitué une société dénommée :

SIMONE CONSEILLE

Forme: SAS
Capital: 1 000 euros
Siège social: 06, rue Denfert-Rochereau, 92100 Boulogne-Billancourt
Objet: conseil et accompagnement stratégique d'entreprises et services d'accompagnement d'entreprises.
Acquisition, détention, gestion et cession de titres de sociétés de toute

nature, qu'il s'agisse de titres de participation ou de titres de placement. Conseil, courtage et intermédiation en assurances
Présidents : M^{me} Marie-Charlotte Prucius Boyer, demeurant 06, rue Denfert-Rochereau, 92100 Boulogne-Billancourt
Directrice générale : M^{me} Karine Lucrini Chouraud, demeurant 12, rue Cassette-Cruz, 75018 Paris
Clauses d'agrément: les statuts ne contiennent pas de clauses d'agrément des cessions de parts
Clauses d'admission: tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société: 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Boulogne-Billancourt

ANNEXE 5 MAGAZINE MUNICIPAL



Tous marchés confondus, 45 commerçants alimentaires, dont 19 primeurs, vous accueillent à Ivry.

OPÉRATIONS MARCHÉS

LE PLASTIQUE, PAS FANTASTIQUE !

La Ville réitère son opération sur les marchés d'Ivry avec pour objectif de réduire l'utilisation des sacs jetables.

L'interdiction du plastique à usage unique se met progressivement en place à l'échelle européenne. Outre la réduction des déchets, c'est la préservation de l'environnement et de la biodiversité qui est en jeu. Pour y contribuer, chaque geste compte. En ce sens, le secteur municipal dédié au commerce, à l'artisanat et aux marchés relance son opération de printemps sur les marchés de la ville, du 13 au 15 mai. À travers sa roue du commerce et son ensemble de questions-réponses, le chaland pourra gagner des cabas et sacs pour le vrac réutilisables, ainsi que des bons d'achats d'une valeur de 5 et 10 € valables sur l'ensemble des marchés ivryens jusqu'au 5 juin.

Le 13 mai, un atelier sera également proposé autour du pain rassis, ou comment transformer vos restes de baguettes en recettes savoureuses. « Nous travaillons avec le délégué des marchés d'Ivry pour sensibiliser les commerçants à réduire leur utilisation et distribution des sacs plastiques, explique Florence Gaultier, responsable du secteur municipal. Certaines activités, comme la vente des fruits et légumes, s'y prêtent plus particulièrement. » À vos cabas !

■ A.T.

Rendez-vous le 13 mai au marché du centre-ville, le 14 au marché Barbusse et le 15 au marché de la place Jean Ferrat.

BREF

GAGARINE-TRUILLOT

Le président de l'établissement public territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la ville d'Ivry portant sur l'intérêt général de la Zac Gagarine-Truillot. Le dossier et un registre de concertation seront consultables en mairie jusqu'au 31 mai. Permanences du commissaire enquêteur en mairie les 2 et 31 mai de 14h à 17h, les 7 et 25 mai de 9h à 12h. Une réunion publique aura lieu sur le sujet le 9 mai à 18h30 à l'Espace Robespierre : 2 rue Robespierre.

BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la démarche « Pour le climat, à Ivry, on agit ! », quatre balades en ville sont prévues pour découvrir la biodiversité avec les paysagistes de Coloco. Rendez-vous square des Alliés le 11 mai à 14h, à la guinguette du Port (quai Henri Pourchasse) le 14 à 9h30, place de l'Église le 1^{er} juin à 14h, promenade des Petits Bois le 4 à 9h30. Inscription sur biodiversité@ivry94.fr.

HOMMAGE À MARJORIE

Le 7 mai, la municipalité et la famille de Marjorie Gentil organisent un hommage en sa mémoire et en celle de toutes les victimes de violence et de harcèlement. À 14h30 et 19h : pièce *#NoLimit* au théâtre El Duende (23 rue Hoche). 16h30 : temps de recueillement au kiosque de la cité Pierre et Marie Curie. 17h30 : échanges sur les violences liées au harcèlement en présence de l'artiste et écrivain Adama Camara au gymnase Pierre et Marie Curie (44 rue Jean le Galteu). Venir avec un vêtement ou un accessoire jaune.

ANNEXE 6 CERTIFICAT D’AFFICHAGE



Mairie Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Direction du Développement Urbain
Service Urbanisme Réglementaire

affaire suivie par **S.Dulin**
T 01 72 04 63 22
Mél : sdulin@ivry94.fr

Objet : Enquête publique relative au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme de la ville d’Ivry-sur-Seine portant sur l’intérêt général du projet de la ZAC Gagarine-Truillot.

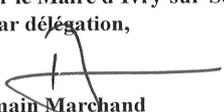
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le soussigné, Maire d’Ivry-sur-Seine, certifie que l’avis d’enquête publique visée ci-dessus et qui s’est déroulée du 2 mai au 31 mai 2022 inclus, a fait l’objet d’un affichage sur les panneaux administratifs de la Ville ainsi qu’en Mairie et ses annexes du 11 avril au 31 mai 2022 inclus.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ivry-sur-Seine,
Le 22 juin 2022

Pour le Maire d’Ivry-sur-Seine
et par délégation,


Romain Marchand
1^{er} Adjoint au Maire



Toute la correspondance doit être
adressée impersonnellement à M. le Maire,
en rappelant les références.

ANNEXE 7 PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Procès-verbal de synthèse :

A l'issue de l'enquête publique :

mise en compatibilité du PLU d'Ivry-sur-Seine (94) portant sur le projet de la ZAC « Gagarine-Truillot » fixant l'organisation de ladite enquête qui a duré 30 jours consécutifs du mardi 2 mai au mardi 31 mai 2022 inclus.

Conformément à l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête (AOEP) n° A 2022-715 en date du 30 mars 2022 établi par le président de l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre, le commissaire-enquêteur s'est tenu à la disposition du public, afin de lui présenter le dossier et recueillir ses observations, lors des trois permanences qui se sont tenues aux lieux, jours et heures suivants :

	DATE	HORAIRE	LIEU
Permanence n°1	Mardi 2 mai 2022	de 9 h à 12 h	Mairie d'Ivry-sur-Seine
Permanence n°2	Samedi 26 mai 2022	de 9 h à 12 h	Mairie d'Ivry-sur-Seine
Permanence n°3	Jeudi 17 mai 2022	de 14 h à 17 h	Mairie d'Ivry-sur-Seine
Permanence n°4	Mardi 31 mai 2022	de 14 h à 17 h	Mairie d'Ivry-sur-Seine

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18-2^{ème}alinéa du code de l'environnement, le Commissaire Enquêteur a dressé le présent Procès-Verbal de Synthèse, représentant l'ensemble des courriers et observations recueillis au cours de cette enquête en demandant au maître d'ouvrage, le président de l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre M. LEPETRE, 7-9, avenue François Vincent Raspail 94110 ARCUEIL, de produire dans les 15 jours un mémoire en réponse. Le tableau ci-après récapitule le nombre des observations et les thèmes abordés :

Treize observations (ou courriels) ont été rédigées sur le registre papier mis à la disposition du public à la mairie d'Ivry-sur-Seine, dont 5 sur le registre électronique. **Au total trente personnes se sont manifestées pendant les 4 permanences**, le commissaire-enquêteur (CE) a émis 8 observations écrites numérotée de 3.1 à 3.8. L'essentiel des observations du public porte sur la hauteur, les nuisances, la densité, et les limites entre espaces privatifs et publics. A l'issue de ce mémoire en réponse, le commissaire enquêteur apportera sous chacune des remarques son appréciation dans le cadre de son rapport.

Mairie d'Ivry-sur-Seine
Mme Sonia DULIN



A Ivry-sur Seine, le 3 juin 2022
Le commissaire enquêteur
Manuel GUILLAMO

